

Plan de gestion de la zone humide de la Combe du Mariage à Septème

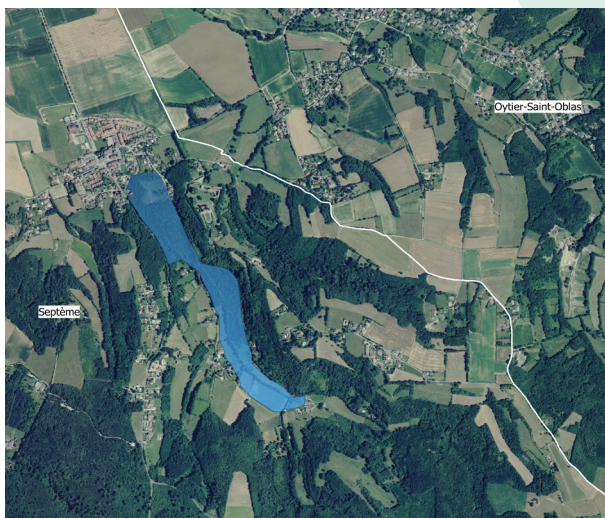
Synthèse de l'atelier de
concertation du 13 juillet 2021



Concertation citoyenne
participative

La Combe du Mariage

La zone humide de la Combe du Mariage, localisée à l'amont du village de Septème, est traversée du Sud vers le Nord par le ruisseau de la Combe du Mariage. Classée prioritaire dans le Contrat de Rivières des 4 Vallées, cette zone humide fait actuellement l'objet d'une étude portée par le Syndicat isérois des rivières Rhône aval pour l'élaboration d'un plan de gestion.



Localisation



Une démarche PARTICIPATIVE

Riverains, exploitants agricoles, usagers, partenaires et autres parties prenantes se sont réunis pour partager les résultats des diagnostics de fonctionnement de la zone humide de la Combe du Mariage et proposer de manière collaborative des mesures de gestion à mettre en place.

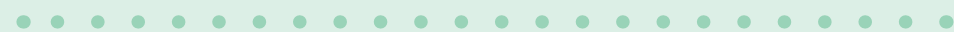
Au service DES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

- Assurer la préservation sur le long terme de la zone humide de la Combe du Mariage,
- Restaurer ses fonctionnalités,
- Concilier les usages actuels et futurs et la gestion du site.



Les ateliers de concertation

Conclusions



Vision partagée du site

- Biodiversité importante, potentiel écologique à protéger,
- Sylviculture importante sur le site,
- Intérêt du site pour la réduction du risque inondation,
- Site calme et paisible,
- Patrimoine et paysage à valoriser.

En présence de Monsieur le Maire de Septème, M. Clerc et de son adjoint, M. Drevon, les 13 participants, répartis en petits groupes, ont pu apporter leurs témoignages sur l'état et le fonctionnement du site et faire part de leur ressenti vis-à-vis des mesures de gestion évoquées.

Orientations de gestion et pistes d'actions discutées et amendées lors de la concertation

- Préserver sur le long terme la zone humide et sa biodiversité, au travers notamment des documents d'urbanisme,
- Travailler sur la gestion foncière afin d'assurer la préservation et l'extension à long terme de la zone humide fonctionnelle,
- Reméandrer le ruisseau de la Combe du Mariage afin de réduire le risque d'inondations du village,
- Restaurer l'hydromorphologie du cours d'eau pour l'éloigner de la route,
- Reméandrer le ruisseau en amont de la prise d'eau de l'ancien moulin,
- Entretenir et restaurer les boisements de berges,
- Mettre en place des haies et des mares pour la biodiversité,
- Evaluer la fréquentation du site par les amphibiens et prévoir la mise en place de crapauducs si nécessaire,
- Améliorer les pratiques agricoles à l'échelle de la zone humide et de son espace de bon fonctionnement,
- Valoriser le site par la mise en place d'un sentier pédagogique interdits aux engins motorisés.

Suite...

Les éléments issus de l'atelier de concertation seront analysés et, dans la mesure du possible, intégrés au projet de plan de gestion qui sera finalisé et présenté au comité de suivi de l'étude pour validation en début d'année 2022.

